



Monsieur **Claude HAAGEN**
Bourgmestre de la Ville de Diekirch
Administration communale
27, avenue de la Gare
L-9233 DIEKIRCH

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à l'article 13 (alinéa 3)¹ de la loi communale du 13 décembre 1988 (texte coordonné du 17 février 2011) je vous prie de bien vouloir porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal prévue pour le 15 octobre 2019 le(s) point(s) suivant(s) :

1. CRÉATION D'UN POSTE D'ARCHIVISTE / HISTORIEN

Faute du non aboutissement du projet régional « Centre d'Archivage et de Documentation Régional du Nord » ou CADR_N, le répertoriage, la conservation et la mise à disposition des documents qui font le patrimoine de la Ville de Diekirch, bien communautaire déposé aux archives communales, sont en souffrance.

Le patrimoine déposé aux archives communales implique automatiquement pour le conseil communal et son exécutif, le collège échevinal, une obligation de gestion responsable et durable des biens lui confiés. S'y adjoint une obligation des moyens que les responsables communaux doivent se donner pour atteindre les objectifs visés.

Les principes énoncés au concept original du CADR_N² définis en 2006 et affinés en 2010 restent d'actualité et devraient s'appliquer à l'identique au « Centre d'Archivage et de Documentation communal de Diekirch » ou CAD_D, sous condition d'en refocaliser le champ d'action et de cibler en priorité le patrimoine diekirchois.

A cet effet nous proposons donc au conseil communal de la Ville de Diekirch de créer

un poste (M/F) d'archiviste / historien

chargé du répertoriage, de la conservation et de la mise à disposition publique des documents confiés et/ou déposés aux archives communales.

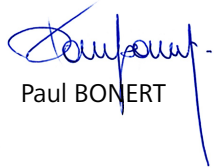
¹ Tout objet d'intérêt communal qu'un membre du conseil communal demande au bourgmestre de faire figurer à l'ordre du jour du conseil doit y être porté par le collège des bourgmestre et échevins, pour autant que la demande motivée a été faite par écrit et trois jours au moins avant la date de la réunion du conseil.

² Le document est disponible à l'adresse suivante : https://dikrich.csv.lu/files/2019/10/CADR_N-Concept-BP-2010-11-27.pdf

La description précise de sa tâche se fera en collaboration avec la directrice du MH[s]D et le secrétaire communal.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de notre considération respectueuse.

Pour la fraction du CSV

-
Paul BONERT